



Réf. Farde e-Assemblées : 2559571

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Propreté publique.- Asbl "ZERO WASTE BELGIUM".- Subside : 943,80 EUR

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville ;

Considérant que l'asbl "ZERO WASTE BELGIUM" s'engage à organiser deux animations dans le cadre de la semaine "Zéro déchet" ;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 943,80 EUR à l'asbl "ZERO WASTE BELGIUM" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 943,80 EUR à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire de 2023 à l'asbl "ZERO WASTE BELGIUM" pour l'organisation de deux animations dans le cadre de la semaine "Zéro déchet".

Annexes :